

A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2021 – 2022

Le paiement de la cantine pour la période de : **Mars - Avril 2022** s'effectuera :

Les jeudi 10 – vendredi 11 – lundi 14 – mardi 15 février de : 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00.

Mars : 12 jours : 26,40 €

Avril : 07 jours : 15,40 €

Total : 20 jours : 44,00 € à régler **Si règlement en espèces, merci de faire l'appoint**

Dates de vacances de Carnaval rectifiées : départ le mercredi 23 février au lieu du vendredi 18

Reste 2 jours à comptabiliser soit 4,40 € et

1 jour à déduire soit 2,20 € (journée de grève le jeudi 27 janvier)

- 3 modes de paiement : ESPECES - CHEQUE – CARTE BLEUE
- Chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable Lycée Montgérald, daté et signé au stylo noir ou bleu sans rature.

• **Rappel** :

Seuls les repas payés seront commandés.

Aucun règlement ne sera accepté en dehors des dates précitées.

La Principale,


Sandrine VICTORIN